



“VIGNY C’EST VOUS !”

Mieux informer, mieux consulter, pour mieux décider.

Notre programme

C’est en votant massivement pour les membres de la liste “VIGNY C’EST VOUS !” le 9 mars prochain que vous participerez au changement et soutiendrez notre démarche.

Au-delà du programme que nous vous proposons, nous respecterons collectivement la charte suivante :

Charte d’Ethique

Nous sommes animés par le respect de valeurs fondamentales : tolérance, honnêteté, rigueur, travail, écoute, respect de la différence, recherche du consensus, sens de l’intérêt général. Opposés au sectarisme, au clientélisme, aux extrêmes, aux ambitions personnelles, aux “logiques de clans et de camps”, nous venons et resterons libres dans nos convictions, ouverts au dialogue et soucieux de prendre en compte les avis des Vignois.

Nous nous engageons à :

Dire précisément ce que nous ferons, et faire ce que nous dirons.

Servir tous les Vignois sans exception.

Etre disponibles et à l’écoute.

Travailler dans la transparence et la collégialité.

Laisser les appareils politiques à la porte de la Mairie.

Respecter les élus de la minorité, les associer étroitement aux débats et décisions municipales.

Animés par le souci de stimuler tous les talents, nous n’excluons pas de leur proposer des responsabilités en lien avec leurs compétences.

Communiquer les critères d’attribution des subventions aux associations.

Ne pratiquer aucun “passe-droit”, ni pour nos proches, ni pour nos amis, en matière d’emploi, de stage, de logement, de contraventions...

En nous y attachant, nous nous rendons comptables de ces engagements et vous en garantissons le respect. Nous sommes convaincus que le “changement d’ère” que nous proposons avec l’alternance doit aussi et ainsi se lire à travers notre façon très concrète de faire et agir autrement.



Budget/Finances

Nous planifierons rapidement un audit des finances après les élections pour dégager des marges de manœuvre budgétaires visant à permettre le financement des projets envisagés et à maintenir à l'identique le taux

d'augmentation de l'imposition.

Nous ferons réaliser un bilan énergétique des bâtiments et ouvrages communaux pour permettre une réduction des frais de fonctionnement (chauffage, éclairage public...).

Plan de circulation

Nous devons tenir compte des observations faites par le commissaire enquêteur sur le Plan Local d'Urbanisme (PLU), suite aux demandes des habitants et confirmé par ses propres constats, comme par exemple :

- sécuriser l'accès à l'école et à la rue Marie ;
- privilégier les circulations douces ;
- revoir le stationnement de la place d'Amboise.



► Nos propositions :

- aménagement paysager de la place d'Amboise ;
- faire un état des lieux de tous les trottoirs de la commune et une étude de faisabilité d'élargissement (après les travaux de réseau pour éviter des dépenses supplémentaires) ;
- mener à son terme le dossier sur la dangerosité d'accès des riverains de la route d'US/RD169 (objectif des élections 2001 non réalisé et pourtant évoqué à de nombreuses reprises en commission de Voirie et Travaux, le matériel étant livré depuis des années) ;
- étudier des solutions permettant de casser la vitesse des véhicules dans le village ;
- réaliser avec le soutien financier du Conseil Général, une piste cyclable pour accéder au collège ;
- réaliser des parkings à vélo place d'Amboise et au stade.

Urbanisme/Patrimoine/Environnement



► Nous nous engageons :

- à réunir autant de fois qu'il est nécessaire la commission chargée de ces questions au contraire de la précédente mandature (1 seule fois en 7 ans) ;
- à travailler en toute transparence, notamment avec les riverains, sur les projets urbanistiques à mener ;
- à réaliser un accueil au rez-de-chaussée de la Mairie, pour satisfaire à l'obligation légale, en vigueur depuis février 2005, qui impose de rendre accessible à tous, l'ensemble des bâtiments publics ;
- à étudier la proposition déjà faite par les anciens combattants de transfert du monument aux morts du cimetière à la place d'Amboise ;
- à revoir le stockage des archives communales.

"Vigny, la folle histoire de ses archives". Le projet concernant les archives, présenté par la liste de Madame de Traversay, est injustifié ou surdimensionné.

En effet, depuis 1970, la loi contraint les communes de moins de 2 000 habitants à verser leurs archives de plus de 10 ans aux archives départementales, où elles sont inventoriées, classées, protégées puis, à terme, numérisées pour être consultables à distance. Seules les archives vivantes doivent rester en mairie, à portée de mains. Vigny est l'une des rares communes du Val d'Oise à n'avoir protégé correctement aucune de ses archives, même les plus historiques. Que deviendront-elles si toutes nos archives étaient détruites, comme à MERY s/Oise, dans un incendie de la mairie ? Dans les objectifs 2001 le stockage des archives (vivantes ?) était prévu dans l'atelier communal. Pourquoi cela n'a-t-il pas été réalisé et que faire des surfaces importantes inutilisées dans ce lieu ? Nous voulons que nos archives soient, enfin, mises en conformité avec la loi et que les espaces d'archivages soient réétudiés précisément en fonction de réels besoins. Nous nous engageons à faire cette étude pour connaître les surfaces nécessaires pour stocker les archives vivantes, qui n'ont pas besoin de protection particulière. Nous refusons le projet coûteux concernant un stockage non sécurisé d'archives, qui ne devraient de toute façon pas être conservées chez nous.

► Nous souhaitons :

- mettre en valeur le petit patrimoine (lavoir, point de vue sur RD169...) en collaboration et avec le soutien financier du PNR ;
- répertorier tous les chemins communaux et faire un état des lieux pour les rendre praticables et accessibles à la population ;
- œuvrer activement en partenariat avec les habitants, les agriculteurs et le PNR pour replanter des haies, des vergers et réaménager les fossés en bord de routes pour éviter les ruissellements ;
- organiser annuellement un grand ménage de printemps sur le territoire de la commune ;
- revoir le planning et l'organisation du nettoyage de la commune (très largement critiqué pour les chemins et sentes dans l'enquête proposée par notre équipe) ;
- effectuer un fleurissement plus durable permettant ainsi de diminuer les coûts et d'envisager d'augmenter les parcelles fleuries ;
- travailler en étroite collaboration avec les associations de défense de votre environnement.

Nous constatons que la mairie était informée, depuis la réception d'une lettre de la préfecture en 2001, de l'augmentation importante du bruit et du flux routier généré par le doublement de la RD14. Si elle n'a pas manqué de rendre une délibération pour soutenir la demande d'écran anti-bruit faite par les riverains du Bord' Haut en 2003, elle n'a pas pour autant pesé de tout son poids pour, dès 2001 et depuis, demander une réelle protection phonique pour l'ensemble du village. Ce sont des associations locales qui ont pris à bras le corps ce sujet, dont les actions ont contribué à faire avancer le dossier, qui est loin d'être clos. Nous nous engageons donc à nous impliquer fortement sur ce dossier.



Eau/assainissement

► Nous nous engageons :

- à maintenir la gestion de l'eau en régie par le SIEVA ;
- à afficher systématiquement les résultats des analyses à la population ;
- à faire l'état des lieux de nos ressources en eau ;
- à élaborer, pour l'assainissement du village, un planning de réalisation de la mise en réseau séparatif, compatible avec le budget communal et pour obtenir rapidement la subvention à 90% du Conseil Général, qui nous permettra de redimensionner la station d'épuration.



Commerces Service publics Entreprises

► Nous nous engageons :

- à soutenir et promouvoir le petit commerce à Vigny ;
- à étudier le projet d'un réel marché paysan et à

faciliter l'installation des commerçants ambulants ;

- à tout mettre en œuvre pour le maintien du niveau des services publics sur notre commune : bureau de poste, trésorerie, école ;
- en collaboration avec l'intercommunalité, il convient de trouver rapidement des solutions pour redynamiser nos friches industrielles et les emplois perdus.



Intercommunalité

Notre village doit peser de tout son poids dans les décisions de la "Communauté de Communes des Trois Vallées du Vexin", qui doit être profitable à notre village.

Jeunes

► Nous souhaitons :

- reprendre l'étude sur la garde des petits le mercredi et d'une halte garderie (demande recensée dans notre enquête), sur le territoire de la communauté de communes et en partenariat avec celle-ci ;
- étudier un projet de création d'un centre aéré pour les vacances d'été, qui permettrait aux plus jeunes d'être occupés de façon ludique et aux grands ados de trouver un emploi saisonnier (BAFA) ;
- augmenter l'offre des jeux du stade et couvrir un des courts de tennis ;
- analyser la faisabilité d'un mini terrain de foot stabilisé et d'un terrain de bicross ;
- étudier un projet de rénovation de l'ancien atelier communal rue Beaudoin pour un "Centre jeunesse" en partenariat



et avec le financement du PNR et du Conseil Général ;

- associer les parents d'élèves et les enseignants pour la réalisation d'un jumelage avec une ville anglaise et avec un village montagnard pour des échanges (classe verte contre classe de neige) ;
- négocier avec le Conseil Général une extension des horaires de transport pour la sécurité des jeunes.



Seniors

A travers notre enquête, nous avons relevé la difficulté pour nos anciens d'obtenir une information sur leurs droits et sur l'aide sociale.

► Nous nous engageons :

- à ouvrir une permanence sociale en mairie (refusée jusqu'à présent) qui servirait à tous ;
- à étudier, avec les organismes compétents, la possibilité de mise en place d'un portage des repas ;
- à proposer une aide pour

l'évacuation des déchets verts aux personnes ne pouvant se déplacer ;

- à réétudier le projet de résidence pour personnes âgées rue Marie. Une structure commune doit être envisagée (possibilité d'y prendre ses repas, de participer à des animations encadrées), qui pourrait être source d'emplois d'aide à la personne.

Vie locale et associative

- repenser la fête du 14 juillet ;
- nouer des contacts étroits avec les habitants du château pour développer des partenariats et une meilleure intégration des étudiants ;
- le tissu associatif est important pour notre village ; nous soutiendrons équitablement toutes les associations et travaillerons à leur promotion.



Communication démocratie locale

► Nous nous engageons :

- à consulter systématiquement la population pour les grands projets ;
- à faire régulièrement des réunions publiques sur l'état

d'avancement du programme et échanger sur les attentes des habitants ;

- à mettre en place un conseil municipal des jeunes et proposer également la création d'une commission senior ;
- à diffuser une information complémentaire et plus fréquente aux "Echos de Vigny" ;
- à installer un affichage éclairé, abrité et accessible à tous ;
- à créer et faire vivre un site Internet informatif et interactif pour permettre à la population d'échanger avec ses élus, (questions, propositions) et constituer aussi une offre de services entre les habitants (banque de co-voiturage, de baby-sitting, ...). Nous créerons une commission dévolue à la gestion de ce site.

C'est en votant massivement pour les membres de la liste "VIGNY C'EST VOUS !" le 9 mars prochain que vous participerez au changement et soutiendrez notre démarche.

Dans les communes de moins de 2 500 habitants, les électeurs sont libres de choisir parmi tous les candidats de toutes les listes et même parmi tous les électeurs non candidats.

Conditions générales

Le scrutin est un scrutin pluri nominal, ce qui signifie que l'on vote pour des noms et non pour des listes.

Modalités de vote

Les suffrages sont décomptés individuellement par noms et non par listes. Les bulletins de vote peuvent être librement établis ou modifiés par les électeurs. Enfin l'ordre de présentation d'une liste n'a aucune importance.

Par conséquent :

Les électeurs ne sont pas tenus de voter pour une liste entière.

Si plusieurs listes, les électeurs ont plusieurs possibilités :

- choisir une liste entière complète ou non (des noms peuvent être rayés, des noms peuvent être remplacés : dans ce cas, il convient d'écrire systématiquement le nom et le prénom de la personne souhaitée) ;
- choisir plusieurs listes et panacher les noms, dans ce cas, il faut faire très attention à ce que le nombre de noms figurant dans l'enveloppe ne dépasse pas le nombre de sièges à pourvoir ;
- les électeurs peuvent rédiger leur propre liste (elle peut être manuscrite), dans la limite du nombre de conseillers à élire.

Le 9 mars au soir seront élues les personnes qui auront recueilli la majorité absolue des suffrages exprimés correspondant au quart des inscrits.

ATTENTION : tout bulletin sur lequel figure une annotation particulière (exemples : commentaire, mention injurieuse, croix devant un nom, nom souligné...) est considéré comme nul !

Sont aussi déclarés nuls :

- Les bulletins et enveloppes sur lesquels les votants se sont fait connaître ;
- Les bulletins trouvés dans des enveloppes non réglementaires ;
- Les bulletins écrits sur papier de couleur.